

Belvaux/Sanem, le 11 juillet 2025

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions le Travail, en date du 26 juin 2025, réf N° 1/25/0158, la société

ArcelorMittal Long Products Luxembourg

a eu l'autorisation pour Modification des conditions de l'autorisation (1/24/0184) à Differdange – rue Emile Mark.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du I I juillet 2025 au 20 août 2025 inclus.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour la secrétaire empêchée, la secrétaire adjointe Tamara Duschène

Manon Greven

Pour le Collège des bourgmestre et échevins, la bourgmestre.

Simone Asselborn-Bintz